L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR J. BATON, DELAUP & DUCLOSS

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI (MATIN) 16 JUIN 1830.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 16 JUIN.

☞Nous prions les personnes qui auraient des articles à nous communiquer, d'avoir à nous les envoyer à l'avenir dans la matinée, s'ils tiennent à ce qu'ils paraissent le lendemain.

☞ Nous nous proposions de faire une réponse aux deux ou trois derniers articles de l'*Español*, dirigés contre nous ; mais quelques personnes, qui veulent bien prendre intérêt à notre feuille, nous ont conseillés de nous en dispenser.

NOUVELLES DIRECTES DE FRANCE.

Le navire Lydia, parti du Havre dans la matinée du 27 Avril, nous a apporté des journaux de Paris jusqu'au 26 inclusivement. Une maison de commerce a eu la bonté de nous prêter un prix courant du Havre du 26, dont on trouvera un extrait sous le titre *commercial*

Le courrier d'hier nous a apporté les journaux de New-York jusqu'au 27 Mai et de Charleston jusqu'au 3 Juin. Il n'y avait pas eu d'arrivages d'Europe, plus récents que ceux déjà annoncés ici.

Le *Norfolk Beacon* du 29 Mai, que nous avons également reçu, donne des nouvelles de Carthagène de Colombie du 5 Mai ; en voici la substance :

Les affaires de la Colombie sont dans un état très critique, et les prochaines nouvelles que nous en recevrons pourraient bien faire connaître des événemens d'un grand intérêt pour les amis de la liberté de l'Amérique du Sud. Au départ du brick *Aledina*, qui a apporté ces nouvelles, on venait de recevoir de Bogota un courrier, porteur d'un message de M. Caicedo (président *pro-tempore* de la république) adressé au congrès, pour lui recommander d'acquiescer à la séparation de Vénézuéla d'avec le reste de la république.

Les ministres américain, anglais, et brésilien se sont empressés de faire savoir au gouvernement que, dans le cas de cette séparation, ils quitteraient immédiatement la république.—Le ministre anglais, M. Turner, a adressé une remontrance en termes énergiques contre cette mesure.—Cette conduite des ambassadeurs aurait eu le plus heureux effet ; et on pensait qu'elle empêcherait peut-être la séparation de Vénézuéla, dont le résultat serait la ruine de la Colombie.

Il est assez singulier que ces nouvelles ne disent pas un mot de la révolution opérée par Urdaneta, quoiqu'elles soient d'une date beaucoup plus récente. Loin de parler de cette révolution, on ajoute, après les détails que nous venons de donner, que le congrès, pénétré de l'idée que Bolivar pouvait seul sauver la république, devait le lendemain du départ du courrier de Bogota, l'investir du pouvoir suprême.

~~Les mêmes lettres, il est question d'un~~ ~~arrivage~~ ~~prochainement~~ dans le prochain paq reçot pour New York.

EXTERIEUR.

FRANCE.

PARIS, 26 Avril.

M. le Dauphin est parti aujourd'hui à quatre heures après midi pour Toulon. Le prince n'emmène avec lui que deux officiers attachés à sa personne. MM le duc de Guiche et le baron d'Acher-Montgascon, et un employé de sa maison S. A. R. arrivera le 3 Mai à Toulon et y séjournera jusqu'au 5. La revue générale des troupes de terre et de mer aura lieu dans ces deux jours, et sera suivie de l'embarquement immédiat. M. le Dauphin sera de retour à Paris le 15 Mai.

—Le jeune prince de Liéven est arrivé hier de Londres à Paris, chargé de dépêches pour l'embassade de Russie.

—Le 15 de ce mois on a fait à Metz une expérience dont l'idée appartient à M. le capitaine de génie S..., au moyen d'une fougasse perfectionnée par cet officier, un tonneau d'une construction particulière, pesant vide, 400 kilogram. et rempli de 1000 kilog. Ce tonneau, lancé comme une bombe, est allé tomber à 250 mètres du point de départ en un point qui ne s'écartait que de 4 mètres de la direction jalonnée à l'avance. Le tonneau s'est brisé seulement par l'effet de la chute, sans que la lance de feu dont il était armée ait cessé de brûler. Le plateau qui portait le tonneau n'a pas été brisé dans la chute quoiqu'il eût été porté à 190 mètres. On avait lancé la veille une sphère massive en bois de 1 mètre de diamètre, pesant 500 kilog., ce coups est allé tomber à 454 mètres du point du départ sans avoir dévié de plus de 6 mètres de la direction visée ; on assure qu'on lancera prochainement un second tonneau d'un poids de 200 kilog. Tout présage que l'on devra à M. le capitaine S..., une arme nouvelle d'un effet terrible et qui s'emploierait d'une manière efficace dans l'expédition d'Afrique.

—On lit dans la correspondance du *Précurseur*, 16 avril, les nouvelles suivantes :

" Le brick *l'Aventure*, qui avait été envoyé à la côte d'Alger pour sonder et explorer, est rentré à Toulon, portant le résultat de ses observations et des dépêches du commandant de la station. Si l'on doit ajouter foi à quelques lettres écrites par les gens de l'équipage, les mouvemens du brick ont été suivis le long de la côte par des gens armés, faisant des sottes bravades, et tirant des coups de fusil hors de portée.

" On attend l'aëronaute Margat, qui doit, après le débarquement, s'élever avec un ballon captif, et renouveler l'ascension faite à Fleurus.

"Un bâtiment de l'état est parti de Toulon précipitamment, il y a deux jours, pour la station d'Alger, avec un officier porteur de dépêches pour le commandant. On avait cru d'abord qu'il était question d'un ultimatum pour un arrangement ; mais, des officiers arrivés de Paris ont affirmé qu'il n'y aurait aucun arrangement ; que M. de Bourmont voulait être maréchal de France, et le ministère risquer l'événement. On a su que la dépêche dont il s'agit était un ordre impératif de faire bien explorer la côte, de serrer autant que possible le blocus pour éviter l'entrée dans Alger de bâtimens anglais chargés de munitions."

L'arrivée à Toulon de Mgr. le Dauphin est, dit-on, décidément arrêtée pour le 3 mai prochain. On annonce que S. A. R. passera les troupes en revue au fur et à mesure de l'embarquement, et qu'ensuite le prince ira visiter les principaux bâtimens de l'escadre, et assister à la voile de la flotte et du convoi.

Les troupes de l'armée sont échelonnées depuis Salon jusqu'à Antibes. Elles ont pris leurs cantonemens dans les villes et villages des départemens des Bouches-du-Rhône et du Var. Elles n'attendent que l'ordre de se mettre en marche pour descendre à Marseille et à Toulon, et s'y embarquer. Le 1er régiment de ligne est arrivé ici ce matin.

ANGLETERRE.

Londres, 8 Avril.

Les journaux anglais commencent à s'occuper du banquet donné aux députés constitutionnels par les électeurs parisiens, le 1er. de ce mois ; le *Morning Herald* contient à ce sujet un article assez remarquable dont voici un extrait :

" Lorsqu'on croit qu'une nation approche d'une crise, les divers politiques deviennent importans, en ce qu'ils indiquent avec moins de réserve que les autres assemblées l'esprit et les intentions de ceux qui exercent de l'influence sur la nation. Le banquet constitutionnel donné à Paris aux députés de la Seine, a donc un grand intérêt.

"Sous le despotisme, rien n'annonce avec plus de certitude un mouvement révolutionnaire que la réunion d'hommes qui, après avoir été les instrumens passifs du pouvoir, osent contester son autorité : il n'en est pas de même sous un gouvernement représentatif. L'opinion populaire, qui ébranlerait jusque dans sa base un gouvernement despotique, s'exhale tout naturellement au moyen de cette même liberté qui en est le signe extérieur et la conséquence naturelle. Les Français n'ont pas l'habitude des affaires politiques, leur enthousiasme naturel n'a pas besoin du stimulant du vin ou des acclamations des convives. Ce banquet constitutionnel était donc presque une nouveauté, et il a été donné en tems opportun pour calmer les craintes de ceux qui voyaient dans la résistance des députés contre un ministre impopulaire l'intention coupable de renverser l'ordre de choses établi.

"A ce banquet, il n'a été manifesté que des sentimens parfaitement conformes aux principes reconnus de la charte constitutionnelle. On n'a pas manqué d'égards envers le souverain ; mais on a attaqué les ministres. Les orateurs qui se sont adressés à l'assemblée, les convives qui ont applaudi, n'ont laissé échapper ni sentimens républicains, ni théories visionnaires, ni doctrines extravagantes, ni opinions anarchiques. Il est vrai que les discours étaient rédigés d'avance ; mais s'il eût existé quelque sentiment séditieux, l'enthousiasme de la réunion n'était pas animée d'opinions révolutionnaires, puisqu'elle a été satisfaite des principes constitutionnels des orateurs, puisqu'elle les a applaudis de manière à prouver que c'était l'expression de ses propres sentimens. Cette réunion était évidemment composée de citoyens aisés, sur les principes constitutionnels desquels on doit d'autant plus compter, que d'un côté, ils sont éloignés de la contagion de la cour, et que de l'autre, leur fortune leur inspire naturellement le désir de conserver la tranquillité publique.

"Il est certain que la même classe dans toute la France partage les mêmes sentimens, et il est impossible que le prince de Polignac, ou tout autre ministre, veuille la gouverner autrement que par des moyens constitutionnels. La charte est devenue le point de ralliement de tous les hommes modérés de France qui aiment la liberté et qui repoussent l'anarchie. Avant la révolution, il n'y avait pas de principes fixes qui pussent servir de point de ralliement aux amis d'une sage liberté ; il n'y avait pas de milieu entre le pouvoir despotique et la violence démocratique ; il y avait lutte entre les principes extrêmes. Aujourd'hui les Français ont un gouvernement représentatif, et assez d'intelligence et de courage pour le défendre."

Le *Times* parle aussi de ce banquet, mais on voit qu'il a le mot-d'ordre. Le banquet a déplu au duc de Wellington, son patron, et son langage s'en ressent.

Communiqué.

NOMINATION DU GOUVERNEUR.

N°. I.

Une question grave, une question de vitalité pour la Louisiane, s'agite en ce moment sur tous les points de l'Etat ; quel est celui qui doit obtenir les suffrages de la majorité des citoyens pour la première magistrature du pays. Deux candidats se disputent la place, chacun d'eux est digne de la remplir ; ils jouissent l'un et l'autre d'une réputation de probité que n'altère aucun soupçon.

Appelé par la constitution fédérale et par la constitution de l'Etat, à prendre part aux élections prochaines, j'use de mon droit, non seulement comme publiciste écrivant sous un gouvernement libre, mais encore comme citoyen exerçant une noble prérogative. J'aborderai la question avec la franchise et l'indépendance qui toujours ont caractérisé ma conduite et mes écrits. Et qu'on ne s'imagine pas qu'il s'agit ici d'intérêts privés ou d'esprit de parti, car alors il y aurait de ma part, corruption honteuse ou faiblesse coupable, et j'abandonne à d'autres des motifs de cette nature. Mais l'honneur, la gloire, la puissance et la prospérité de la Louisiane, tels sont les sentimens et les vœux que m'inspire l'amour sacré de la patrie.

Et in Arcadia ego! Et moi aussi j'ai connu cette belle France dont la Louisiane est la noble fille ; et moi aussi je suis né Français républicain ; et moi aussi j'eus les Louisianais pour compatriotes, à cette époque de glorieux souvenirs où le vainqueur du Tibre et des Pyramides, grand comme la gloire, généreux comme les héros, voulut que la colonie de la Louisiane fît désormais partie intégrante de l'Union américaine. Et moi aussi je suis Louisianais, je suis citoyen américain !

Maintenant que, sans me nommer, je me suis assez fait connaître, puis-je me flatter de n'être point en butte à des attaques indécentes, moi qui jamais n'attaquai personne, moi qui ne songe à me défendre que pour ne pas me soustraire au devoir que l'opinion m'impose. Non certainement ; je sais très-bien que je ne suis point un être privilégié, c'est pourquoi je dois m'attendre à toute espèce d'outrage de la part de certains hommes qui ne connaissent d'autre droit que la force, d'autre raison que la violence. Eh bien, qu'ils sachent, ces mêmes hommes, que je me suis voué tout entier à la défense d'une cause que je considère comme nationale ; qu'ils apprennent que je n'ai rien de commun avec eux. Il y a plus, j'ai pris la ferme résolution de ne point répondre aux diatribes qui pourraient s'adresser personnellement à moi. Je connais, en pareil cas, quelque chose de plus fort qu'un profond mépris, c'est une indifférence absolue.

La guerre d'élection est solennellement déclarée, l'action décisive doit incessamment avoir lieu ; d'ici là chacun se doit absolument à la chose publique. Il s'agit des intérêts et presque du salut d'une population trop tôt méconnue. Dans une conjoncture aussi grave, convient-il bien de s'occuper exclusivement de soi-même ? Que chacun fasse son devoir, c'est à dire, que personne ne s'oublie à ce point de manquer à ses engagemens de citoyen. Que penser d'un soldat qui la veille d'une grande bataille, serait assez faible, assez imprudent, pour répandre, dans l'intérêt de son amour-propre, un sang précieux qui devait couler pour la patrie ! Il nous faut, en ce moment, combattre, mais avec les armes du raisonnement et de la persuasion, et non pas, le poignard et le pistolet à la main, comme si nous en n'étions réduits à nous déclarer une guerre à mort.

Je le répète, j'entre dans la lice, visière baissée, mais en preux chevaliers ; ma devise ni mes couleurs ne sont voilées ; quand sera venu le moment de décerner la palme de civisme, alors, alors seulement, vainqueur ou vaincu, je me montrerai, à face découverte, à quiconque exigera de moi satisfaction, si jamais il m'arrivait d'outrager involontairement quelqu'un ; outrager avec intention ne saurait être mon fait. Les lois de l'honneur sont établies, le duel a ses règles, que chacun s'y conforme ; quant à moi, je ne veux ni les violer, ni les méconnaître, car il n'est pas en mon pouvoir de me déshonorer à mes yeux ; les combats d'élection doivent être d'honorables tournois soumis à des formes que l'honneur a tracées pour que l'honneur les observât.—Faite d'une lutte où les combattans sont des compatriotes, des amis, des frères.—Mais soyons sobres de réflexion qui pourraient paraître superflues, bien qu'elles ne soient pas déplacées. Il est temps de parcourir la carrière dans laquelle nous nous sommes engagés ; ce sera l'objet d'une prochaine publication. Toutefois n'hésitons point à déclarer dès ce moment, que le candidat de notre choix est monsieur *A. Bienvenu* ROMAN. Nous soutiendrons son élection de tous nos efforts, moins encore dans son intérêt que dans celui d'un état dont l'existence politique nous semble compromise.

Que les bons citoyens s'unissent à nous ; il y va de leurs intérêts les plus chers, de leurs droits les plus sacrés.

LOUISIANA.

A Messieurs les Editeurs.

Les élections suivent le thermomètre, la question s'échauffe comme l'atmosphère ; jusqu'ici nous n'avions essuyé que quelques décharges de tirailleurs, mais voici qu'aujourd'hui un *feu de fil électoral* dirigé contre nous retentit sous les *plumes combinées* de l'Argus de l'abonné de l'Argus, des correspondans de l'Argus et du Mercantile Advertiser.

Pressés par les efforts de tant d'adversaires réunis, nous chercherons moins à répondre coup pour coup à chacun d'eux individuellement qu'à mesurer sans distinction de couleurs l'étendue de la ligue hostile qui se développe devant nous, et pour abandonner une comparaison vulgaire qui s'est rencontrée malgré nous sous notre plume, nous nous attacherons moins à l'ordre et à la nomenclature des écrivains qu'à l'ordre des faits et à la suite des principes.

Comme premier point à établir, nous nous félicitons d'être d'accord avec *l'abonné* et l'Advertiser sur ce fait incontestable, c'est qu'un candidat qui *ne parle que la langue de Shakespear* ne convient pas à la Louisiane où la langue *légale* est la langue *française* qui appliquée aux localités pourrait être baptisée du nom de *Louisianaise* avec autant de justesse que la langue anglaise, relativement aux états du Nord est qualifiée de langue *américaine*.

La question est donc résolue d'avance sur ce point pour tout homme impartial ;—c'est un anxiôme en matière de droit que dans un héritage, *nul ne peut être contraint de rester dans l'indivis ;* or dans le partage qui doit s'effectuer entre nous et les *Américains proprement dits nos frères du Nord*, nous avons droit comme eux à notre part ; sur 24 Etats, les *Américains* en possèdent 23, c'est à dire la totalité *moins un* et dans aucun de ces états, on n'a vu et probablement on ne verra jamais un Louisianais parvenir à un emploi public éminent. Le 24e. état nous reste ; que dans celui là du moins on respecte nos droits : nous ne prétendons rien ailleurs, et déjà on a trop envahi chez nous ; ces considérations doivent tracer à Mr. Hamilton la seule ligne qu'il puisse suivre s'il n'est pas entraîné par des insinuations perfides ou dominé par un esprit de *despotisme* incompatible avec le caractère de nos institutions ;—ainsi, le col. Hamilton considéré comme hors de ligne, ainsi qu'il doit l'être par tout habitant de la Louisiane, soit naturel du pays, soit Américain ou Européen de naissance, qui ne veut pas trahir les intérêts de sa *patrie adoptive*, la question est restreinte entre les deux candidats Louisianais, Mr. Beauvais et Mr. Roman,

L'Advertiser trouve un argument en faveur de M. Roman dans sa qualité de *Louisianais né* (titre qu'il partage avec son compétiteur) et dans *l'étendue de sa famille et de ses relations* ; nous avouerons que nous ne comprenons pas quels avantages résulteraient pour l'Etat, de *l'étendue* des relations de M. Roman ; si une famille nombreuse et des affinités étaient un titre, M. Beauvais ne le céderait pas sur ce point à son compétiteur : mais encore une fois, en supposant M. Roman gouverneur, quel service attendrons nous de ses frères ou de ses amis ?

L'Advertiser fait le panégirique de *l'éducation de M. Roman, éducation reçue dans le Maryland où l'on parle la langue légale.* L'advertiser oublie que la langue *légale* du *Maryland*, n'est pas la langue *legale* de l'Etat de la Louisiane ; et quant à *l'éducation classique* qu'on lui prête, il faudrait la définir.

L'Abonné dont la communication parait à la suite de deux lettres de St. Tammany et Washington ajoute, pour corroborer les deux lettres qui lui ont servi de texte, *que M. Beauvais s'est assuré par lui-même que la majorité était en faveur de M. Roman ;* l'Abonné a ses correspondans, mais malheureusement pour lui, nous avons les nôtres, et les *nouvelles que nous recevons* de tous les points, nous assurent que M. Beauvais, là où il n'aurait pas la majorité, balancera de près la chance, et que sur quatre paroisses il y en a trois où il l'obtiendra.

On vante la popularité de Mr. Roman.... d'où vient donc que dans la paroisse même de Mr. Roman, Mr. Beauvais est assuré d'une immense majorité ? Si c'est dans la paroisse où Mr. Roman est le plus connu, qu'il obtient le moins de voix, à quoi faut il l'attribuer ? nous ne prononçons pas, c'est un problème que nous proposons.

L'Argus donne à notre constitution, contre Mr. Beauvais, une interprétation fausse et insoutenable au dire des Légistes les plus éclairés et de tout homme d'un jugement sain ; nous renverrons ce point à un autre article, le nôtre étant déjà trop long.

En résumé, notre population veut pour la gouverner, un homme qui parle sa langue, qui ait ses mœurs, ses habitudes, des intérêts communs avec les siens ; tous les bons citoyens doivent donc combiner leurs efforts à éliminer tout candidat qui ne réunit pas ces qualités ; le seul moyen de ne pas mettre en péril la cause de notre population, c'est qu'un des deux candidats se retire ; que M. Roman, qui *n'a pas encore aujourd'hui l'âge voulu par la Constitution, se retire, et*

Si l'amour des grandeurs, la soif de gouverner

Ne l'aveuglent pas au point de compromettre par une opiniatreté qu'on ne lui pardonnerai jamais, les intérêts de son pays et de sa propre réputation, qu'il attende, non pas comme on l'a dit par une plaisanterie renouvellée des Romains qui vivaient sous l'ère chrétienne, jusqu'aux *Calendes Grecques* mais jusqu'en 1834.

UN ELECTEUR.

COMMERCIAL.

Marché du Havre, Lundi 26 Avril, 1830.

COTONS—Il ne s'est encore fait que des affaires très limitées en ce lainage durant la semaine écoulée, malgré que nos importations n'ont pas été considérables. Au nombre de [illegible] figurent trois cargaisons de coton Brésil, qui ont assez largement renouvellé nos provisions en ces sortes. Du reste nous ne pouvons signaler aucun changement dans nos cours.

Les arrivages de la semaine s'élèvent à 9436 [illegible] comme suit : 5771 B. Louisiane, 1518 B. [illegible] 1413 B. Fernambouc, 2662 B. Bahia, [illegible]aïti, 91 B Cayenne et 31 B Guadeloupe.

Les ventes en cotons disponibles ont été de 566 B. Louisiane de 92 à 106, 595 B. Georgie court ou sortes analogues de 91 à 95, 34 B. Georgie longs de 230 à 310 et 86 B Bahia grene de partie à 91, ensemble 1079 B. à quoi il y a à ajouter les 1000 B. Fernambourg dont nous avons annoncé la vente à livrer, dans notre dernière, et qui sont à prendre sur une des trois cargaisons sus-mentionnées.

Existences au 31 Mars	39938 b	dont 37604 b g c
Arrivages depuis lors	16003 b —	11409 b —
	55991 b	49013 b
Ventes depuis lors	5493 b	4004 b
R. sur place 24 Avril.	50498 b	45009 b

Sauf les ventes non cotées, ou les expéditions pour l'intérieur des cotons invendus non relevées depuis le commencement du mois.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Azelia, Barstow, N. York, H. W. Bartow.
Brick Thomas & William, M'Intine, Pensacole, Capitaine.
Goël. Amelia, Rache, Pensacole, Capitaine.
Bateau Nelson, Bracon, Brassoria, J W Breedlove

Arrivés.

Bateau de remorque Post Boy, Herriman, d'en bas, ayant mis en mer le navire America, et les bricks Bailey et Rufus—il a amené dans le port le navire Superior. Le 15, à midi, la barque David Canon était en dehors de la barre ; le navire Chs. Warton était en dedans. Passé au détour, les bricks Delta et Branda, et le Florida, de Hambourg.

Bateau de remorque Grampus, Leech, ayant mis en mer les navires Mars, et Alexander—il a amené dans le port le navire Lydia, du Hâvre. La barque David Cannon était en dedans de la barre, le navire Chs. Wharton à Plaquemines. Bien en vue de la barre.

Navire Lydia, Parker, du Hâvre, avec 50 paniers vin, 4 balleaux mdze. à ordre.

Navire Superior, Fanning, de Cadix, par la voie de la Havane, avec du sel. Le Superior a débarqué à la Havane 700 hommes de troupes

Goël. United States, Craighead, Vera Crux, avec des espèces et lest.

Bateau à vapeur Attakapas, Deugh, de St. Martinsville, avec du coton et de la mélasse à divers consignataires 25 passagers.

Un grand nombre d'électeurs ont résolu de soutenir Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine.

☞Un grand nombre de votans soutiendra Mr. A. B. ROMAN comme candidat à la place de gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.

☞Un grand nombre d'électeurs se proposent de voter pour Mr. ANTONIO DUCROS comme sénateur pour le 2d. district sénatorial aux élections de Juillet.

(*Communiqué*)

Un grand nombre d'électeurs soutiendront, à la prochaine élection, le ticket suivant :

Représentant au Congrès,
E. D. WHITE.
Gouverneur,
A. B. ROMAN.
Sénateur,
ANTONIO DUCROS.
Représentans à la Chambre de l'Etat.

J. WORKMAN, P. LANDREAUX,
LOUIS ALLARD, C. A. GAYARRE',
S. HANDERSON, FS. GAIENNIE',
WM. C. C. CLAIBORNE.

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. M. Harang, juge de la Cour des Preuves de la paroisse Jefferson. Samedi 17 de Juillet prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, pour compte de la succession de feu Marie Marcélite Saulet, épouse du sieur Ane. Foucher Jne.

QUARANTE-SIX TERRAINS situés aux faubourgs Delord et Saulet. On pourra en voir le plan au magasin d'encan. Les ventes seront passées au greffe de Félix de Armas, Not. pub.

Conditions :—Un tiers comptant, un tiers à un an et un tiers à deux ans de terme, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 16 j

PAR J. T. BAUDUC.

LE Lundi 21 Juin. à 10 heures, à son magasin d'encan, il sera vendu (sans réserve) à des conditions avantageuses, qui seront connues au moment de la vente. 2 boîtes ruban de fil, 8 caisses listades, 2 douz. d'Arabias, 1 caisse contenant 60 douz. bas fil, 1 do. toile Hollande (grise) 3 do. Bretagne, 11 basses demi-bas laine, 1 caisse contenant 400 milliers aiguilles, 6 bts. moulins à café. 16 juin.

PAR J. T. BAUDUC.

IL sera vendu sur le Bassin, Samedi 19 du courant, à 4 heures de l'après midi, 12000 pieds planches de différentes dimensions. 16 juin.

PAR T. MOSSY

JEUDI 24 du courant, il sera vendu à la bourse Hewlett, à midi précis, une négresse nommée Lety, âgée d'environ 20 à 22 ans, sachant faire un peu la patisserie, bon sujet, d'une constitution robuste pouvant convenir sur une habitation ; et une mulâtresse nommée Harriet, de 15 à 16 ans, gardienne d'enfans et bon sujet.

Ces deux esclaves sont garanties des vices et maladies prévus par la loi et sont payables dans tout Mars 1831, en billets endossés, &c.

Les actes de vente seront passés chez Mr. F. de Armas, aux frais des acquéreurs juin 16

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 19 du courant, il sera vendu à la bourse Hewlett, UN TERRAIN situé rue Royale, ayant 36 pieds 2 3-4 pouces de face, sur 90 de profondeur environ.

Cette propriété est limitée d'un côté par la maison de Mr. Wm. Nott, et de l'autre par celle de Mr. Pre. Roche.

Conditions : 1 et 2 ans de terme, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait payement 11 Juin.

Le Bataillon d'Artillerie prendra les armes Dimanche, 20 du court., à 4 heures et demie du matin, départ à 5 heures précises. Equipement complet, habit bleu, pantalons blancs, sac-à-dos avec un rechange. *Par ordre.*

16 juin. FERAUD, adjt. s. o

Soirée de Déclamation et de Lecture.

ADIEUX DE

Mr. ARISTIPPE

AUX LOUISIANAIS.

Mercredi, 16 Juin 1830, au Salon de Madame Herries, rue de Chartres.

PROGRAMME—1ère. partie.

1. Le Philinte de Molière, comédie par Fabre d'Eglantine. acte 2e. scène 9e.—Alceste, Mr. Marchand.

2. [Lecture en vers] Manière de lire les Vers, par François de Neufchateau—Mr. Aristippe.

3. Hamlet, tragédie de Ducis, acte 2e—Hamlet, M. Aristippe ; Norceste, Mr. Marchand.

4. [Lecture en prose] Discours sur l'Indépendance de l'Amérique ; par l'abbé Raynal, écrit en 1776—Mr. Aristippe.

2DE. PARTIE.

1. [Lecture : prose] Exorde du Sermon de Bridaine, missionnaire, sur l'Eternité, prononcé dans un des premiers temples et au milieu de la plus haute compagnie de Paris.—Mr. Aristippe.

2. LE CID, tragédie de Corneille. Le défi et le récit du combat contre les Maures : acte 1 et 4.—Le Cid, Mr. Aristippe ; le Comte, Mr. Marchand.

3. [Lecture en vers.] Le Café. Extrait du poëme de la Gastronomie par Berchoux—Même sujet, extrait du poeme : les Trois Règnes, par Delille.

4. PHILOCTETE, tragédie de La Harpe. Le 1er. acte. et une scène du 3e.—Philoctète, Mr. Aristippe ; Pyrrhus, Mr. Marchand.

La soirée commencera à 8 heures.

Prix d'entrée—une piastre. 12 juin—4

JEAN GUADIZ,

BARBIER ET PERRUQUIER,

A l'honneur de prévenir le public et ses amis, que Samedi, 12 du courant, il ouvrira de nouveau sa boutique de BARBIER et PERRUQUIER, dans la rue Royale, No. 501, entre St. Pierre et Toulouse. Il espère comme par le passé se rendre digne du patronage de ceux qui voudront lui accorder leur confiance.